



Montréal, le 23 mai 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.583

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès mentionnée en rubrique.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau faisant état de la rémunération des membres du conseil de direction pour l'année 2016-2017.

Également, quant à la valeur du régime de retraite, nous vous précisons que les membres de la direction de la Société participent au Régime de retraite des cadres du secteur public (RRPE) ainsi qu'au régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Loto-Québec, qui prévoit une rente fondée sur le salaire moyen des trois meilleures années de service avec un taux d'accumulation de 2,5% par année, cette dernière rente étant réduite de la prestation prévue en vertu du régime de base.

En ce qui a trait à la partie de votre demande concernant les « primes », les données pour l'année 2016-2017 ne sont pas disponibles avant la publication des états financiers.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniel Collette
Directeur, Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales

p.j.

Loto-Québec
Conseil de direction
Année 2016-2017

Titre	Titulaire		Salaire
	Nom	Prénom	
Présidente et chef de la direction par intérim*, Secrétaire générale et vice-présidente, Direction juridique	Roiter	Lynne	253 749 \$
Présidente des opérations – Loteries et vice-présidente aux affaires publiques**	Jean	Isabelle	221 849 \$
Président des opérations, SCQ	Taylor	Kevin	276 790 \$
Président des opérations, SEJQ	Tremblay	François	241 486 \$
Vice-président corporatif, Ressources humaines	Dumouchel	André	235 566 \$
Vice-présidente corporative, Finances et administration	Rock	Johanne	234 180 \$
Vice-président corporatif aux Technologies de l'information	Daly	Denis	210 227 \$
Vice-présidente corporative au jeu responsable, aux communications et à l'engagement sociétal	Rioux	Guylaine	223 786 \$
Vice-président corporatif, Immobilier	Gasse	Michel	189 279 \$

* Assure l'intérim depuis le 9 août 2016 et reçoit une rémunération équivalente à 10% de son salaire de base.

** A assuré l'intérim de la Présidence opérations Loteries du 9 août 2016 au 23 février 2017 et a reçu une rémunération équivalente à 10% de son salaire durant cette période.